

Initiatives ministérielles

• (1230)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je me demande si le député qui propose des changements au Programme canadien de prêts aux étudiants est au courant des mesures prises par le premier ministre de l'Ontario dans cette province. Je me demande si le député est en faveur de la réforme instaurée par le premier ministre de l'Ontario, qui a éliminé toute la portion «subvention» du programme, de sorte que les étudiants doivent maintenant rembourser le montant intégral obtenu, au lieu de recevoir une partie de cette somme sous forme de subvention. Est-ce cet aspect de la réforme que le député souhaite voir appliqué au Programme canadien de prêts aux étudiants?

M. Taylor: Madame la Présidente, avant de devenir membre du caucus du Nouveau Parti démocratique et d'être élu par les résidents de la circonscription The Battlefords—Meadow Lake, j'ai travaillé très fort durant quatre années au sein de l'organisme national des étudiants afin de faire en sorte que les étudiants puissent avoir accès au Parlement et au Programme canadien de prêts aux étudiants, afin de faire valoir la notion de subventions plutôt que de prêts, dans le cadre de ce programme national.

Nous disons depuis le début des années 1970 que les provinces n'ont pas les moyens de financer elles-mêmes ces programmes. J'ajoute que, compte tenu du fait que l'accord de libre-échange a un effet dévastateur sur l'économie de l'Ontario, les provinces ont une capacité extrêmement limitée pour ce qui est de financer de tels programmes. Le gouvernement fédéral a une responsabilité relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants, à l'enseignement ainsi qu'à la formation, et il doit l'assumer.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, moi aussi je voudrais traiter principalement de la partie du projet de loi C-76 qui concerne les prêts aux étudiants.

Beaucoup de campus ont mis sur pied des banques d'alimentation pour les étudiants affamés. Parmi les universités qui ont dû le faire, il y a l'Université de Toronto, l'Université Simon Fraser, l'Université du Manitoba, l'Université de l'Alberta et l'Université Dalhousie. À mon avis, c'est là une très bonne indication de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les étudiants qui tentent de faire des études dans un grand nombre des universités et des collèges du Canada.

Les étudiants demandent des prêts car, à moins de trouver un financement ailleurs, il est peu probable qu'ils auront les moyens de poursuivre des études postsecondaires.

Elle est révolue l'époque où un emploi d'été permettait de financer une bonne partie de l'année scolaire. Les étudiants n'empruntent pas pour avoir de l'argent de poche supplémentaire. La plupart font tout ce qu'ils peuvent pour avoir le moins de dettes possible lorsqu'ils terminent leurs études. Ils ne veulent pas se retrouver avec une dette de 30 000 \$ ou 50 000 \$ au moment d'entreprendre une carrière, c'est-à-dire quand leur salaire est au plus bas.

Dans ces circonstances, les changements apportés à la loi sur les prêts aux étudiants semblent incroyables. Tout d'abord, ce projet de loi porte de 60 à 80 p. 100 la proportion d'une charge de cours à temps plein qu'un étudiant doit prendre pour être admissible à un prêt. Or, cette mesure causera le plus de tort à l'étudiant qui travaille, car c'est justement lui qui a le plus besoin d'une aide financière.

Beaucoup d'étudiants ne peuvent fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaires que s'ils peuvent travailler à temps partiel. Dans bien des cas, ils doivent également loger, vêtir et nourrir leur famille. Il devient presque impossible de travailler et de suivre des cours s'il faut s'inscrire à un programme complet ou à au moins 80 p. 100 d'une charge de cours à temps plein.

Si les étudiants qui sont dans cette situation doivent à la fois emprunter et travailler pour financer leurs études, avec ce projet de loi, le gouvernement leur dit: «Si vous ne pouvez pas travailler, vous ne méritez pas d'aller à l'école. Si vous ne pouvez pas travailler, vous ne pouvez pas obtenir un prêt.» Ainsi, dans bien des cas, un étudiant éventuel qui pourrait devenir un travailleur compétent et instruit se trouve dans l'impossibilité de faire des études.

Ensuite, comme je l'ai dit plus tôt, la plupart des étudiants tentent d'entreprendre leur carrière en ayant le moins de dettes possible. L'une des choses qui allégeait le poids de la dette, c'est qu'au moins les intérêts ne commençaient pas à s'accumuler avant que l'étudiant ait eu le temps de s'établir.

Avec l'adoption de ce projet de loi, l'intérêt commencera à courir au moment de l'obtention du diplôme, ce qui ne laisse aucune chance à l'étudiant de se trouver du travail. Celui-ci aura donc une dette encore plus élevée quand il commencera à payer. De nos jours, les chances de se trouver du travail immédiatement sont plutôt minces. Les politiques du gouvernement provoquent une migration de nos industries vers le Sud, ce qui rend les emplois encore plus rares.

Personnellement, je peux vous dire qu'il a fallu deux ans à mes deux fils après l'obtention de leur diplôme pour qu'ils se trouvent du travail dans leur domaine d'études. Ma fille, qui est diplômée chef cuisinier, a été plus chanceuse, mais de toute façon elle n'avait pas droit à un prêt pour ce type de cours.